



Madame Lucile Quessart
Directrice des Ressources Humaines
SA Voyageurs
2, place aux Etoiles
93200 Saint Denis

Paris, le 20 octobre 2025

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la Directrice,

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT posent le constat que de trop nombreuses agressions, outrages aux personnes ou faits similaires sont survenus depuis le début de l'année 2025 et notamment au cours de ce second semestre.

Ces différents événements en lien avec la sûreté s'inscrivent malheureusement dans une tendance de fond qui s'établit à la hausse depuis de nombreuses années et constituent l'une des premières causes d'accident du travail sur le périmètre de la SA Voyageurs et du GPU SNCF. En 2024, les atteintes et outrages aux personnes ont ainsi représenté sur le périmètre de la SA Voyageurs plus de 420 accidents du travail avec arrêt.

Ces atteintes et outrages aux personnes ont ciblé plus particulièrement les conducteurs, les ASCT, les agents ou intervenants dans les gares, les vendeurs et plus largement des agents de la SUGE. Les agents des RCAD sont également confrontés à une augmentation des agressions verbales et des situations conflictuelles avec les clients.

Cette tendance se maintient en 2025 et les premiers éléments partagés à titre d'exemple, avec les OS représentatives, lors de la Commission Métiers Traction du 16 octobre 2025, sur le bilan SST 2024 et le point à date pour 2025, mettent une nouvelle fois en lumière une augmentation du nombre d'atteintes et d'outrages aux personnes pour 2024 et une trajectoire similaire pour 2025.

Nous ne saurions également vous rappeler que La Direction a mis à profit la mise en place des CSE et le passage en SA pour dénoncer les accords locaux sûreté, qui prévoyaient pourtant des actions concrètes en matière de prévention des agressions, outrages et faits similaires et encadraient directement la gestion et la prise en charge des agents lors de ces événements.

Conformément à l'article 4-2 du titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT décident d'engager une démarche de concertation immédiate afin d'aborder les points suivants :

- Mise en œuvre d'un plan d'actions national sûreté au sein de la SA Voyageurs, prévoyant des déclinaisons par activité et au niveau des différents périmètres régionaux.
- Mise en place d'un REX national sur la conduite en EAS/ANS ;
- Mise à jour des documents unique afin de mettre à jour la cotation des différents risques en lien avec les nouveaux modèles d'organisation mis en place dans les différentes entités.

- Sécurisation de la fermeture des portes donnant accès aux cabines de conduite afin de traiter correctement le risque d'intrusion en cabine, notamment sur le parc Z55500 et Z56500.
- Réactivation d'un partage régulier avec les représentants du personnel de la liste des trains et des gares sensibles, incluant la mise en œuvre de moyens d'actions spécifiques directement fléchés, ainsi qu'une présentation du bilan de ces mesures.
- Mise en place de procédures prévoyant que les représentants du personnel soient informés le plus rapidement possible des événements impliquant une atteinte ou un outrage aux personnes sur leur périmètre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT Cheminots
Pascal Couturier
Secrétaire Général Adjoint CFDT Cheminots
Secrétaire Général FGAAC-CFDT

